

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 25 du mois de septembre à 20 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 18 septembre 2023.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, adjoints,

Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Jean-Philippe DELARUE, Sylvie BIRABEN, Anne Laure Jean Baptiste.

ABSENTS EXCUSES

Laura LAVILANIE

Raphael BENOIT

Jean Baptiste GRANGE

Kate MARIE procuration à Sylvie BIRABEN

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **8 août 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **8 août 2023** est approuvé à l'unanimité.

**APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC ORANGE POUR DES TRAVAUX
D'EFFACEMENT DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

(80-2023)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement urbain situé D618 au niveau des abords de l'Eglise Notre Dame, la commune souhaite effacer les réseaux de communication électronique.

Cette convention a pour objet de :

- désigner les travaux,
- fournir l'ensemble des prestations techniques,
- définir la conception du projet,
- détailler les modalités de réception des installations,
- définir les conditions financières.

La société Orange propose de réaliser ces travaux de mise en souterrain des réseaux existants pour un montant de 6 720€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'approuver la convention liée aux travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques,
- De valider le devis de la société Orange d'un montant de 6 720€ pour réaliser ces travaux,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau